



Monsieur Stéphane Richard
Président Directeur Général
Groupe France Télécom SA
6, Place d'Alleray
75505 PARIS cedex 15

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du mardi 11 octobre 2011

Monsieur le Président Directeur Général,

La CGT dépose un préavis de grève de 24 heures pour la journée du 11 octobre 2011 couvrant l'ensemble des personnels du groupe France Télécom/Orange. Elle appelle les salariés à décider de la grève dans les services.

Le 11 octobre les salariés se mobiliseront pour que d'autres solutions soient trouvées pour ne plus subir la crise. Pour cela la CGT pose 10 exigences :

- revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux,
- contrôler les aides publiques aux entreprises,
- contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements,
- suppression des exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires et les bas salaires,
- le maintien et le développement des activités et des emplois sur l'ensemble du territoire,
- développer les politiques publiques et les moyens des services publics,
- réformer la fiscalité en profondeur,
- créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits pour financer l'investissement productif : l'emploi, la formation, la recherche, les équipements, un réseau très haut débit sur l'ensemble du territoire
- taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux,
- mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique.

La CGT propose aux salariés d'exprimer leurs exigences pour le déblocage de 3 milliards d'euros en 2011 pour le financement des projets industriels, le maintien et la création de milliers d'emplois stables et l'embauche des apprentis formés à FT.

La CGT reste intransigeante pour l'ouverture de négociations nationales et locales qui débouchent rapidement sur les moyens nécessaires pour répondre aux revendications.

Dans le groupe, les personnels revendiquent plus particulièrement une organisation du travail qui adapte le travail à l'homme.

Pour l'avenir du groupe :

- Le financement de projets industriels.

Pour l'emploi :

- Le maintien et la création de nouveaux emplois stables et de proximité, avec le maintien et le développement en interne de tous les emplois et des activités sur les sites de proximité ainsi que le remplacement de tous les départs, avec l'embauche en CDI temps plein des apprentis, CDD, intérimaires, des salariés sous traitants qui le souhaitent.
- Le retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein et aux départs anticipés dès 55 ans avec bonification d'un trimestre par année pour les métiers pénibles.

Pour les conditions de travail :

- Le retour à des horaires de travail tenant compte du rythme biologique et familial.
- L'arrêt des différentes formes de pression, pour une conception du management respectant et valorisant les cadres et employés.
- La reconnaissance de la pénibilité du travail pour chaque métier.
- Des formations adaptées qui répondent aux besoins du personnel.

Pour les salaires et la rémunération :

- La revalorisation du point d'indice et de toutes les grilles salariales sur la base d'un SMIC à 1700€ brut pour un salarié sans diplôme, sans qualification et sans expérience.
Des mesures pour toute la classe II, y compris les grades de reclassement pour des évolutions indiciaires et ce, comme point d'appui pour l'ensemble des fonctionnaires. La revalorisation des salaires des cadres sur la base d'un minimum de 2 946 € brut mensuel (plafond de la Sécu).
- L'instauration du 13^{ème} mois.
- La reconnaissance des qualifications par la revalorisation de toutes les grilles salariales
- La mise en place d'un véritable déroulement de carrière pour tous les salariés matérialisée par des promotions ; la suppression du Dbis en offre l'opportunité.
- Une participation minimum de 60% de l'employeur sur la prévoyance concernant les fonctionnaires.
- Des mesures pour supprimer inégalités salariales hommes/femmes existantes ;

Pour des droits nouveaux d'interventions :

- Un droit de recours dans les CE suspensif de tout licenciement
- Le respect des prérogatives pour les CHSCT et les moyens pour qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle et être à l'écoute des salariés et des CHSCT sur tous les sites.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT
Rachel Beauséjour
Membre du Bureau Fédéral